

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du GAPENCAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L 2121- 25 du CGCT)

Séance du 8 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le huit janvier à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Gapençais, élus par les conseils municipaux des Communes membres, se sont réunis en la salle de l'hémicycle de l'Hôtel de Ville de Gap.

Etaient présents : M. Michel BERAUD, M. Alain BERTHOLET, M. Guy BONNARDEL, Mme Martine BOUCHARDY, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Daniel CHABRE, M. Michel CLARY, M. Pascal COTTE, M. Jean-Pierre COYRET, M. François DAROUX, M. Roger DIDIER, M. Daniel DUSSEYRE, Mme Françoise DUSSEYRE, M. Jean-Claude EYRAUD, M. Claude FACHE, M. Jean FAURE, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Daniel GALLAND, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christian HUBAUD, Mme Danièle LANGE-MALLET, Mme Andrée LIGOZAT, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Dominique MEYER, M. Jean-Luc MEYNAUD, M. Damien MURET, M. Gilles QUEYREL, Mme Séverine RAMBAUD, M. Gilles RITOUET, Mme Paskale ROUGON, M. Jean-Pierre TOURTET, M. Robert VINCENT, Mme Agnès ZOULALIAN.

Ont donné pouvoir : M. Pascal LISSY à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Pierre VOLLAIRE à Mme Maryvonne GRENIER, M. Philippe ROSTAIN à Jean-Pierre COYRET.

Absents : M. Louis AUROUZE, Mme Christiane FARRET, M. Gérard FINETTE, Mme Colette PATRON

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

- Désignation du secrétaire de séance

Il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Agnès ZOULALIAN Déléguée de PELLEAUTIER, est proposée pour remplir ces fonctions.

Décision : approbation à l'unanimité

- Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 25 octobre 2013 relative à l'élection du Président, la composition du Bureau et l'élection des Vice-présidents :

Il est proposé d'approuver le Compte rendu du précédent Conseil Communautaire.

Décision : approbation à l'unanimité

- Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

Interventions de Messieurs Jean Claude-EYRAUD, Jean FAURE, Roger DIDIER, et de Madame Bénédicte FEROTIN.

Il est proposé :

- ✓ que soit rajouté au chapitre 4, relatif aux commissions communautaires, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), conformément à la demande de Monsieur Jean Claude-EYRAUD ;
- ✓ d'approuver les termes du Règlement Intérieur ainsi modifié.

Décision : adoption à l'unanimité

- Délégation de Pouvoirs donnée au Président

Il est proposé :

Article 1 : de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, de les modifier ou les clore le cas échéant ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9. D'ester au nom de la Communauté en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Communautaire : De régler les conséquences dommageables de tout sinistre causé ou subi par la Communauté ;
10. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3.000.000 € ;
11. D'autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Article 3 : Les décisions prises en application de ces délégations pourront être signées par un Vice-président ou un Conseiller Communautaire agissant par délégation de Monsieur le Président dans les conditions fixées par l'article L.2122-18 du CGCT.

Décision :

Pour : 35

Abstention : 1 (M. Jean-Claude EYRAUD)

- Indemnités des Conseillers Communautaires

- ✓ Il est proposé de bien vouloir approuver, dans la limite de l'enveloppe globale, les attributions d'indemnités suivantes compte tenu de la strate démographique dans laquelle s'inscrit la Communauté d'Agglomération du Gapençais.

Bénéficiaire de l'indemnité	Indemnité brute mensuelle en % de l'indice brut 1015
Monsieur Roger DIDIER Président	37.85 %
Monsieur Christian HUBAUD 1 ^{ER} Vice Président	33%
Monsieur Jean Pierre COYRET 2 ^{eme} Vice Président	33%
Monsieur François DAROUX 3 ^{eme} Vice Président	33%
Madame Séverine RAMBAUD 4 ^{eme} Vice Présidente	33%
Monsieur Claude FACHE 5 ^{eme} Vice Président	33%
Madame Maryvonne GRENIER 6 ^{eme} Vice Présidente	33%
Madame Paskale ROUGON 7 ^{eme} Vice Présidente	33%

- ✓ Ces différentes indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations du traitement afférent à l'indice brut 1015.
- ✓ Le tableau récapitulatif des indemnités des élus est joint en annexe de la délibération.

Interventions de Messieurs Jean-Claude EYRAUD et Roger DIDIER.

Décision :

Pour : 33

Abstentions : 2 (Mme Danièle LANGE-MALLET et M. Jean FAURE)

Contre : 1 (M. Jean-Claude EYRAUD)

- Droit à la formation des Conseillers Communautaires

Il est proposé :

Article 1 : il est ouvert 2.000 euros de crédits au titre de la formation des élus.

Article 2 : de centrer les actions de formations sur la gestion d'une communauté d'agglomération et ses évolutions.

Article 3 : le tableau récapitulant les actions de formation des élus sera joint au compte administratif.

Interventions de Monsieur Jean Claude EYRAUD et de Monsieur Roger DIDIER.

Décision : adoption à l'unanimité

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Institution et perception de la taxe

Il est proposé d'instituer la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Interventions de Messieurs Jean-Pierre COYRET et Jean-Claude EYRAUD.

Décision : adoption à l'unanimité

- Mise en place d'une ligne de transports publics de voyageurs

Il est proposé:

Article 1 : De confirmer la création d'une ligne de transport public de voyageurs entre Pelleautier-La Freissinouse et Gap à compter du 2 janvier 2014,

Article 2 : De confirmer le mode de gestion et l'attributaire choisis par la Ville de Gap antérieurement au transfert de la compétence

Interventions de Messieurs Christian HUBAUD, Jean-Claude EYRAUD et Madame Andrée LIGOZAT.

Décision :

Pour : 35

Contre : 1 (M. Jean-Claude EYRAUD)

- Création d'un syndicat mixte de l'assainissement

Il est proposé

Article 1 : d'approuver la création d'un Syndicat Mixte d'assainissement ;

Article 2 : d'approuver les statuts du Syndicat Mixte annexés à la présente délibération ;

Article 3 : de transférer au Syndicat Mixte les compétences prévues dans lesdits statuts et rappelées ci-dessus.

Interventions de Messieurs Roger DIDIER, Michel GAYPARA (Maire de NEFFES) et Christian HUBAUD.

Suite à ces interventions il est en outre proposé :

- ✓ que la référence à l'eau soit supprimée ;
- ✓ de nommer 5 membres pour chaque collectivité, au lieu de 4
- ✓ que le syndicat s'intitule Syndicat mixte d'Assainissement du Rousine.

Décision : adoption à l'unanimité

- E-Administration et dématérialisation - Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité respectivement avec le Préfet du Département des Hautes Alpes (Projet ACTES), le représentant du Trésor Public (trésorier payeur général des Hautes Alpes), la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes, le Trésorier principal de la ville de Gap, la Société agréée en qualité de « tiers de télétransmission », l'Autorité de certification, la société de « tiers de confiance ».

Interventions de Monsieur Roger DIDIER et Madame Rioux (Directrice Générale des Services).

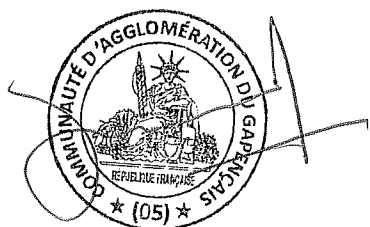
Décision : adoption à l'unanimité

- Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France

Il est proposé d'adhérer à l'Association des Communautés de France (AdCF), pour un montant annuel de cotisation de 4.497,46 euros, au titre de 2014.

Décision : adoption à l'unanimité

LE PRESIDENT



Roger DIDIER

**LA SECRETAIRE DE
SEANCE**

Agnès ZOULALIAN